Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-D2025_154-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 9 octobre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ, Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Pierre-Yves REBOUX donne pouvoir à Jean-Claude TROCHET
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Nicolas TEXIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Absents excusés : 20	Délibération n°2025-06-154 Piscine AquaVilaine à Guipry-Messac : Demande de subvention au titre de la DSIL 2026 et de l'aide sectorielle du Département

La piscine à Guipry-Messac a été construite en 1972. Il s'agit d'un équipement de plein air, qui n'est aujourd'hui plus aux normes. En effet, il ne respecte pas les normes de la réglementation accessibilité, ni de sécurité incendie, ni de traitement d'eau des centres aquatiques. Après de nombreux diagnostics, Vallons de Haute Bretagne Communauté a décidé de lancer la réalisation de travaux de remise aux normes.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-D2025_154-DE

Les principaux axes de la réhabilitation concernent : réagencement et extension du bâtiment pour la création des vestiaires réglementaires accessibles, mise en conformité hydraulique du bassin, remplacement des systèmes de chauffage, traitement d'eau et production eau chaude sanitaire. Ce projet va permettre d'améliorer l'enveloppe du bâtiment, d'avoir une meilleure efficacité des équipements techniques et de respecter les normes accessibilité, sécurité incendie et recommandations de l'agence régionale de la santé ainsi que de diminuer les besoins en énergie et en eau.

Dans le cadre de cette réhabilitation de la piscine à Guipry-Messac, le Conseil communautaire a validé un avant-projet estimé à : 2 104 112.75 € HT

Ce montant travaux intègre la prestation de panneaux photovoltaïque à hauteur de 26 100 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est :

POSTES DE DEPENSES		ESTIMATION €HT	RECETTES			
TRAVAUX	Estimation APD	2 104 112,75 €	Département	aide sectorielle	A solliciter	300 000,00 €
TOTAL TRAVAUX		**2 104 112,75 €**	Etat	DETR	Obtenu	120 000,00 €
ETUDES	MOE	217 284,96 €	Etat	DSIL & Fonds Vert	A solliciter	300 000,00 €
	CTC	9 000,00 €				
	SPS	7 000,00 €	**SUBVENTIONS**			**720 000,00 €**
	GEOTECH	12 500,00 €				
	TOPO	5 000,00 €				
	RESEAUX	15 000,00 €	**Autofinancement**			**1 659 897,71 €**
	ETUDES ANNEXES	10 000,00 €				
TOTAL ETUDES		**275 784,96 €**				
DEPENSES		**2 379 897,71 €**	**RECETTES**			**2 379 897,71 €**

Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De déposer auprès d'Etat, une demande de subvention au titre de la DSIL et du Fonds Vert pour un montant de 300 000 € ;**
- **De solliciter l'aide sectorielle du Département ;**
- **D'autoriser le président à signer les documents afférents.**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN